



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 mars 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 044-2005

Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 10 et 21 février 2005

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 7, 10 et 21 février 2005 soient adoptées.

ADOPTÉ

R 045-2005

Adoption des comptes

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 557 953.36 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

046-2005

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2005.

R 047-2005

Demande d'aide financière pour le programme d'assistance aux manifestations locales de la Fête Nationale

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que monsieur Raymond Gauthier soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2005.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Remplacement de baies vitrées à l'aréna

Attendu que la municipalité a entrepris il y a quelques années, de remplacer les baies vitrées autour de la patinoire à l'aréna afin d'assurer la sécurité des spectateurs;

Attendu qu'il en reste actuellement 13 à remplacer et qu'il serait important de le faire puisque dès l'automne prochain nous aurons une équipe de calibre Midget AAA qui occasionnera la présence de plus de spectateurs;

Attendu que cette année, nous avons trouvé un acheteur pour les anciennes baies vitrées et que nous aurons un revenu de 2 400 \$ soit 48 baies vitrées à 50 \$ chacune;

Attendu qu'il y a lieu de finaliser dès cette année le remplacement des baies vitrées;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De faire l'achat de 13 baies vitrées à 285 \$ chacune ainsi que des supports d'aluminium pour en faire l'installation (taxes en sus).
3. Que cette dépense soit imputée au budget d'entretien de l'aréna, soit le poste 02-713-00-522.

ADOPTÉ

R 049-2005

Cocktail-bénéfice pour le marathon de l'emploi

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat d'une billet à 100 \$ pour le cocktail-bénéfice au profit du marathon de l'emploi du Carrefour jeunesse-emploi de d'Autray-Joliette qui se tiendra le 18 mars prochain et d'y déléguer le maire, monsieur Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 050-2005

Demande à Hydro-Québec pour déplacement d'un poteau

Attendu que le 7 février 2005, la municipalité a adopté la résolution R 027-2005 demandant à Hydro-Québec de prolonger son réseau électrique dans le projet de développement domiciliaire Val-Ouareau phase IV;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que nous avons constaté qu'un poteau existant, situé à la limite de la 1^{ière} avenue, entre les lots 198-1-54 et 198-1-53 devait être déplacé puisqu'il empiètera dans l'emprise de la future rue;

Attendu que nous souhaitons que ce déplacement de poteau soit prévu à l'intérieur du projet de prolongement de réseau demandé à Hydro-Québec le 7 février dernier;

Attendu que nous souhaitons cependant que ce déplacement de poteau soit effectué le plus rapidement possible puisque ce poteau nuira à l'exécution des travaux d'implantation du réseau d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Qu'une demande soit transmise à Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau situé aux limites de la 1^{ière} avenue entre les lots 198-1-54 et 198-1-53 afin de le situer à l'extérieur de l'emprise de la future rue.

ADOPTÉ

R 051-2005

Refinancement d'emprunt

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Joliette pour son emprunt de 232 100 \$ par billets en vertu du règlement 98-037 au prix de cent, échéant en série 5 ans comme suit:

11 200 \$	4,28%	15 mars 2006
11 600 \$	4,28%	15 mars 2007
12 200 \$	4,28%	15 mars 2008
12 800 \$	4,28%	15 mars 2009
184 300 \$	4,28%	13 mars 2010

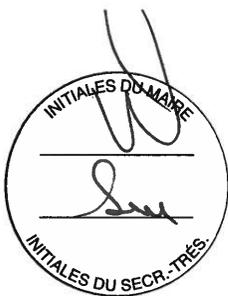
Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

R 052-2005

Refinancement d'emprunt

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 232 100 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 98-037;



N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière.
3. Que les billets seront datés du 15 mars 2005.
4. Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.
5. Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 1. 11 200 \$
 2. 11 600 \$
 3. 12 200 \$
 4. 12 800 \$
 5. 13 300 \$
5. 171 000 \$ (à refinancer)
6. Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 15 mars 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 98-037 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

053-2005

Formation d'un comité de vérification

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure puisque nous sommes en attente d'un document de nos vérificateurs précisant le mandat du comité de vérification qui sera formé.



N° de résolution
ou annotation

R 055-2005

**Résultat de la procédure d'enregistrement relative
au règlement d'emprunt 2005-104**

Madame Sylvie Malo, secrétaire-trésorière, fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2005-104 concernant les travaux d'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur Val-Ouareau phase IV.

Mandat à ASQ, consultant en assurance et avantages sociaux

Considérant qu'une étude de marché et de faisabilité a été exécutée aux frais de la firme ASQ-Consultant, pour la création d'un fonds régional d'assurance collective à l'intention des municipalités de la région de Lanaudière;

Considérant que les résultats préliminaires de cette étude sont avantageux pour notre municipalité ainsi que pour les employés;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

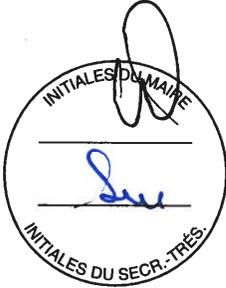
1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que le Conseil municipal mandate monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collective de la firme ASQ-Consultant, afin qu'il puisse procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux fournisseurs de services, pour la création d'un fonds régional d'assurance collective pour les municipalités de la région de Lanaudière.
3. Que les frais encourus pour cet appel d'offres seront de la responsabilité de ASQ-Consultant et de plus, cet appel d'offres n'oblige par la municipalité à adhérer à ce projet.

ADOPTÉ

R 056-2005

Congrès de l'ADMQ

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Raymond Gauthier, et la secrétaire-trésorière, Sylvie



N° de résolution
ou annotation

Malo, à s'inscrire au congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 11, 12 et 13 mai 2005 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

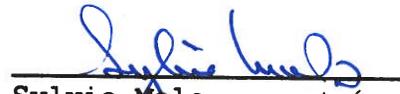
ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 21 mars 2005 à 19H00

L'assemblée est levée à 20:55 heures.



Denis Laporte, maire



Sylvie Malo, sec.-trés.